

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-1810

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	20 000 000	20 000 000
Vie de l'élève	20 000 000	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0	0
Enseignement technique agricole	0	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	0	0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les assistants d'éducation (AED) contribuent aux missions de l'éducation nationale, notamment en termes de soutien, d'encadrement et de surveillance des élèves des établissements scolaires. La sécurité des élèves et des établissements doit être renforcée.

Ainsi, afin de renforcer les effectifs des assistants d'éducation, cet amendement propose d'abonder de vingt millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 01 *Vie scolaire et éducation à la responsabilité* du programme 230 *Vie de l'élève* ; et de minorer du même montant l'action 12 *Pilotage, administration et encadrement pédagogique* du programme 141 *Enseignement public scolaire du second degrés*, aux fins de recevabilité et en invitant le Gouvernement à lever le gage.